AIDES DE JEU

UN RENARD DANS L'ABBAYE

Abbaye cistercienne de Saint-Aymeric

Nivernais, automne 1220

Saga Alliance des Cendres

Ars Magica 5e édition

Table des matières

1. Plan de l'abbaye **3**

2. Plan de la région **5**

3. Prières et journée du moine **6**

4. Fiches des personnages

a. Le fantôme de Bertrand 8

b. Vianney et les copies 11

5. Documents comptables

a. Suivi d'effectif 18

b. Budget pour les visiteurs 20

c. Documents de frère Bertrand

i. Preuves des morts-gages 26

ii. Budget réel 28

d. Documents divers

i. Registre du cimetière 34

ii. Liste de la porterie 36

iii. Billet sur la mort d'Arnaud 38

iv. Commande à maître Batiz 39

e. Documents des morts-gages

i. Quittance de Girard 41

ii. Acte de donation de Benjamin 43

iii. Charte de gage du Bourg de Raphaël 45

Rez de chaussée

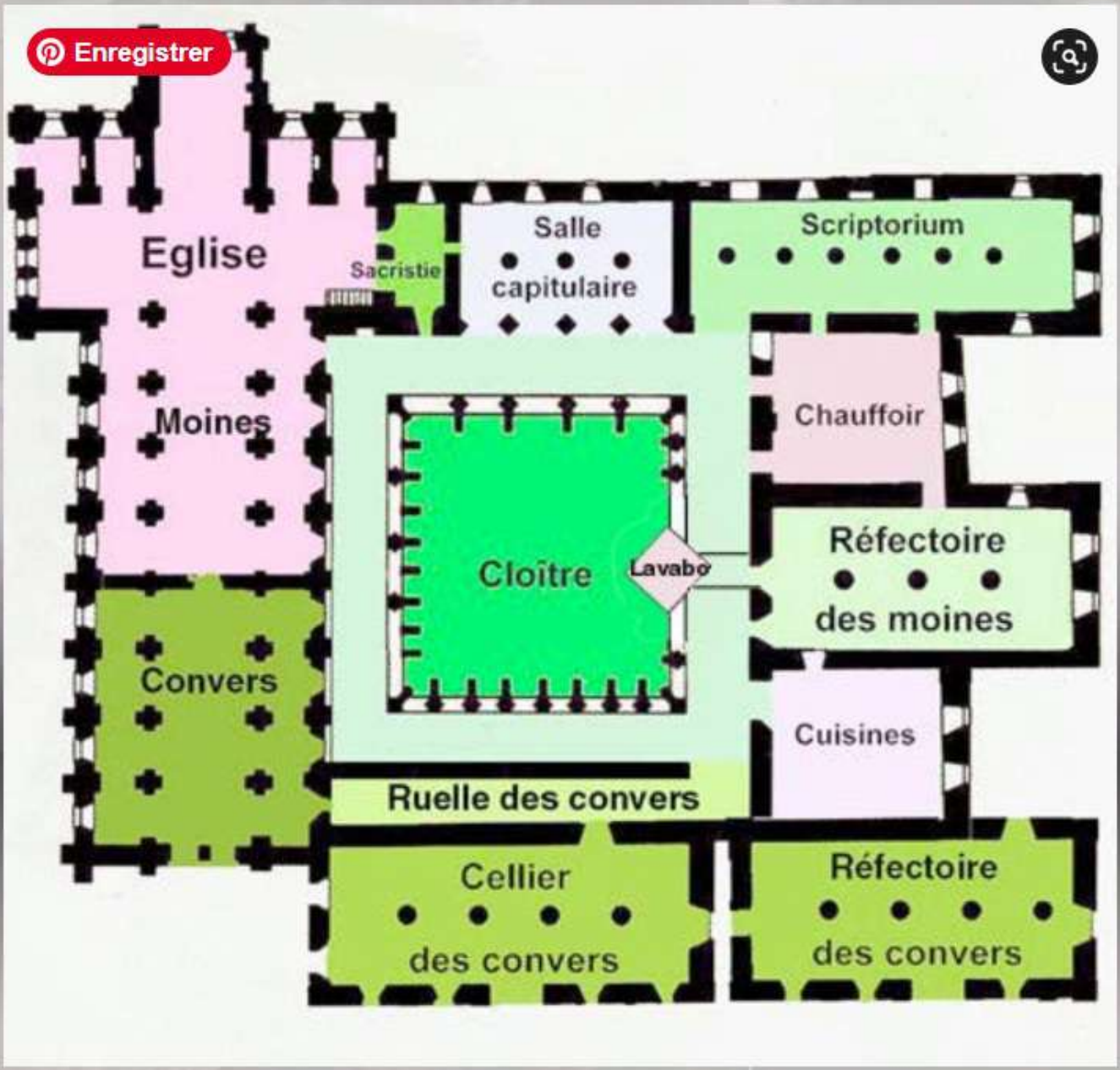

Premier étage

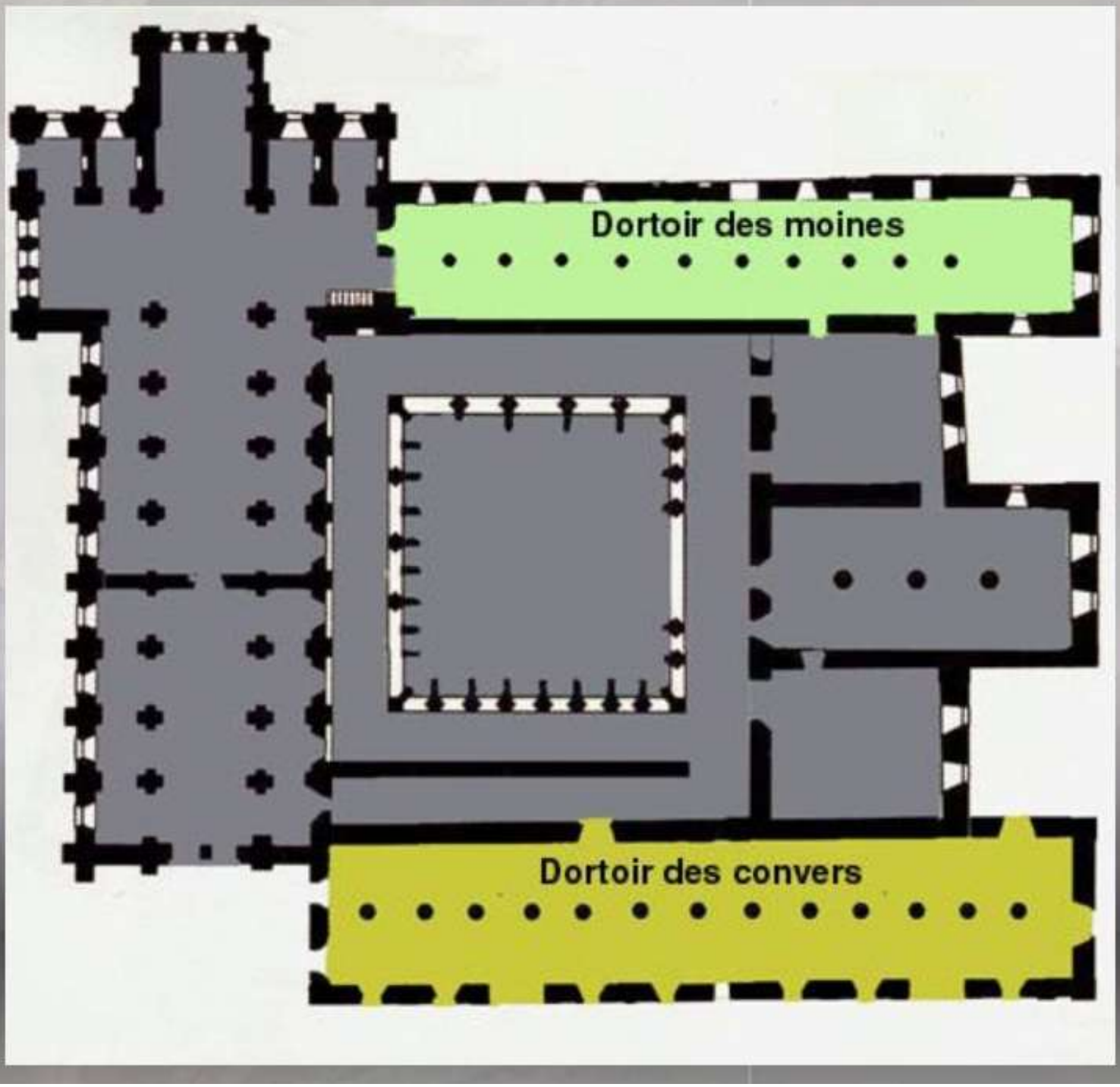

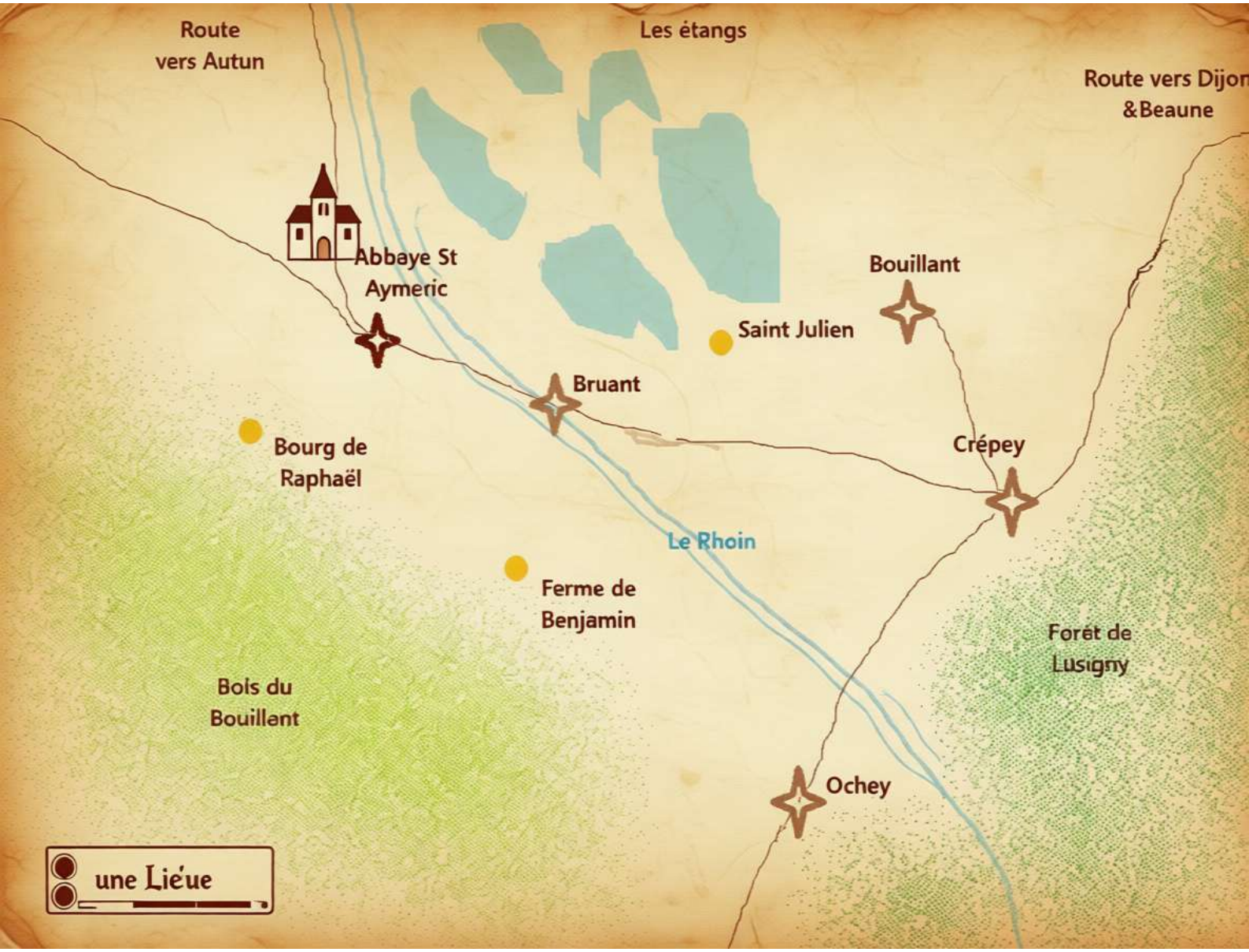
Route
vers Autun
Les étangs
Route vers Dijon
&Beaune
Abbaye St
Aymeric
Bouillant
Saint Julien
Bruant
Bourg de
Raphaël
Crépey
Le Rhoin
Ferme de
Benjamin
Forêt de
Lusigny
Bois du
Bouillant
Ochey
une Lieue

La journée d'un moine cistercien (1)

Ce document présente les activités d'un moine cistercien de minuit à midi. La légende, située au-dessus du dessin, indique les périodes de repos, de chants et prières, de travail. Les heures sont notées sur la gauche du dessin, de 24 h à 12 h. À droite, en caractères gras, sont indiquées les « heures liturgiques » de la nuit et de la matinée: Vigiles, Laudes, Prime, Tierce, Sexte. On peut constater que Prime correspond à 6 h du matin, Tierce (trois heures plus tard) à 9 h, Sexte (six heures après Prime) à 12 h.

À droite du dessin, on précise également la nature du travail réalisé selon les heures: lecture ou jardinage.

Copyright Sdadv-Inshea 2006-2007

La journée d'un moine cistercien (1)

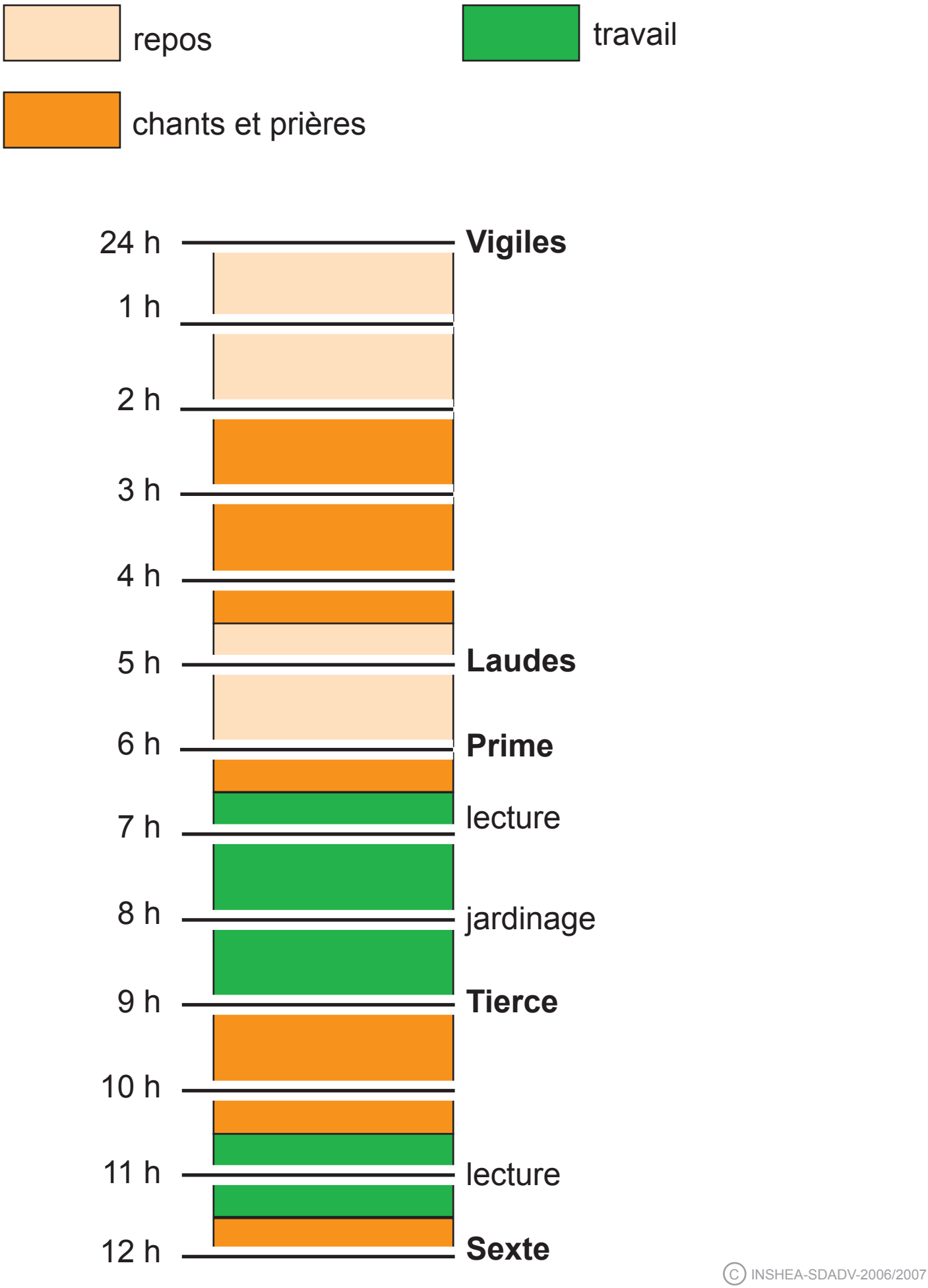

© INSHEA-SDADV-2006/2007

Le fantôme Bertrand

Force magique : 20 (Aquam)

Caractéristiques :

Int	+1	For	-1	Pre	+3	Dex	-1
Per	+1	Ene	+1	Com	-1	Viv	+1

Taille : 0 Fatigue : néant

Saison : Printemps Confiance : 1 (3)

Vices & vertus :

Vices :

- Funestes circonstances (Min, pendant les offices)
- Ancré dans la région (Min, les étangs, l'Abbaye St Aymeric, malus de -3 s'il est en dehors de ce secteur)
- Obnubilé (maj, vengeance)

Vertus

- Esprit magique
- Pouvoir télékinésie (Min, toucher du fantôme mineur)
- Toucher glaciale (Min)
- Noyade (Min)
- Regard perçant (Min)
- Puissant (Min : commandement intimidation)

Compétences	Spé	
Arme de jet	Pierre	2
Commandement	Intimidation	4
Con. Eglise		3
Concentration	Pouvoir	3
Connaissance des gens	Moines	3
Connaissance région		2
Français		5
Furtivité		3
Latin	Chant	5
Pénétration		3
Profession (Cellérier)		4
Théologie	Chrétienne	3

Note : quand il veut faire peur, le fantôme fait donc un test de Prés+ intimidation+ bonus regard perçant+ puissant (compétence), soit : 3+5+3+2 = +13

Pouvoirs

Apparition, pour 1 point, le fantôme de Bertrand prend la forme fantomatique d'un moine, avec des doigts rigides et crispés (comme sous l'effet du froid). Son visage est déformé par la haine et la douleur, et c'est une protection pour lui : de loin, en passant, il est méconnaissable, même pour un moine qui l'a connu vivant, et c'est pourquoi l'abbaye cherche un démon et invoque des exorcistes. La forme de l'esprit demeure intangible, immortelle et infatigable.

La reconnaissance ne traverse jamais le masque du premier coup : elle se fraie un passage par trois brèches. La voix, d'abord, qui ne change pas : celui qui a chanté des années à ses côtés la reconnaît entre toutes (voyez frère Ronan). L'habitude, ensuite : celui qui l'approche nuit après nuit sans fuir finit par voir à travers la haine le dessin du visage qu'il connaît ; c'est l'arc de frère Jérôme, douteux après deux exorcismes, certain à la troisième approche, quand le fantôme attaque Vincent à découvert : c'est le déclic du hurlement de l'acte III. L'intimité, enfin : seuls ceux qui l'ont aimé le reconnaissent du premier regard, et il n'y en a qu'un : frère Levantin.

Toucher Fantôme[1]
Coût variable, Init égal à (+1 – points de puissance dépensés), Terram
P : var, D : var, C : var

Déplace des objets qui ne sont pas tenus par un autre ou fixés. Pour 1 point de Pouvoir, un maximum de 5 livres peut être déplacé ; chaque point de Pouvoir supplémentaire double cette limite de poids. Si l'objet est lancé avec force, l'esprit nécessite la compétence arme de jet, et il inflige +5 dégâts par point de Pouvoir dépensé. Si l'esprit possède une capacité martiale, il peut entrer en combat avec un objet en utilisant ce pouvoir (la plupart des armes pèsent moins de 10 livres) et utilise ses caractéristiques pour calculer les totaux de combat comme d'habitude. Toutes les attaques physiques avec ce pouvoir doivent pénétrer la Résistance Magique. Le pouvoir dure jusqu'à ce que l'objet soit libéré par l'esprit. (ReTe 25 : Pouvoir de concentration)

Init +1 –points dépensés, Atk : (Dex -1 + Arme de jet 3) = +2, Dgts +5 par point dépensé

Froid :

Cout : 2 points de force magique

Toucher de l'hiver (*Winter's Icy Touch***)**

P : Voix, D : Mom, C : Ind
Provoque un frisson chez la Cible, lui faisant perdre de la chaleur corporelle et un niveau de Fatigue. (Perdo Ignem 10)

[1] https://www.redcap.org/page/Realms_of_Power:_Magic_Chapter_Seven:_Magic_Spirits

Noyade :
Coût : 4 points
Forme de Creo Aquam 20 et durée concentration
Portée : touche Dur : concentration Cib : indiv
Ars magica ne propose pas de règle de noyade, en s'inspirant du sort de Crue (Creo Aquam 40), nous pouvons faire une proposition de règle maison. Chaque round, la victime fait un jet de stress d'énergie 6+ pour éviter la noyade ; en cas d'échec, elle perd un niveau de fatigue ET prend +5 de dégâts.

Récupération de force magique

Récupération de la Puissance. Bertrand possède une réserve de 20 points de Puissance, qu'il dépense pour activer ses pouvoirs. Il les récupère à débit constant, indépendamment du repos : la réserve entière se reconstitue en 24 heures, soit environ 1 point par heure et quart. Les étangs baignent dans une aura de Magie de +1, trop faible pour accélérer sa récupération, avec une Puissance de 20

Libération de Bertrand

Libération : Si le corps de Bertrand est retrouvé puis mis en terre dans une sépulture chrétienne, il cesse d'être un fantôme.

Tant que justice n'est pas rendue, il ne peut être ni détruit durablement, ni apaisé.

<u>Sort corps peut donner 4 pions d'Aquam.</u>

Les règles pour créer un personnage fantôme sont pages 116 et suivantes de Realms of Power : Magic. Il y a également des exemples de fantômes pages 457 et 458 du livre de base d'Ars Magica v5.

Vianney

Bjornaer (animal de cœur : Goupil / Renard)

Saison : Été (13 ans après son passage de gant)

Age : 37 ans (en parait 30).

Alliance : aucune, patron Hermétique, Jacques du Flambeau, Asitgani.

Histoire :

Issu de la petite paysannerie, Vianney était comme on l'imagine, un enfant curieux, roublard et peu enclin au dur travail des champs. Il passe son temps à mentir pour éviter le travail, mais son père le bat régulièrement. Lorsqu'il est identifié comme ayant le don, par un Bjornaer issu du tribunal de Provence, il quitte sa famille sans un mot. Il est formé dans le nord du Tribunal de Provence, dans une petite alliance en Ardèche. Son maitre, Paul-André Krostwald est tout aussi bizarre, originaire du Saint Empire, il a traversé l'Europe de part en part, se plaisant à suivre diverses meutes de loup (comme son animal de cœur) qui ignorent les frontières des hommes et les délimitations des tribunaux de l'Ordre d'Hermès. Il est bien formé, l'apprenti et le maître s'apprécient un temps, ils forment un binôme dont on pourrait écrire bien des fables, le Loup et le Goupil.

Mais Vianney ment trop, il se fâche avec son maitre, alors, il erre entre diverses alliances. **Note : à vous de voir selon votre chronique à quelle alliance il vaut mieux le rattacher, la suite est une proposition**. Il rejoint l'Alliance d'Atsingani, et il est sous la coupe d'un Flambeau, Jacques, qui considère qu'il lui a sauvé la vie à la suite d'un litige quelconque (et donc potentiellement inventé), depuis, il exige de lui de l'argent, du vis, voire des ouvrages.

C'est là que notre bon Goupil aura son idée de génie. Inventer un sort qui permet de faire travailler pour lui les moines copistes des grandes abbayes, qui recopient sans le savoir, soit des fabliaux qu'il revend un bon prix, soit des ouvrages hermétiques. Cela lui a pris du temps (environ 1 an pour faire le sort *travail au noir* et encore un an pour inventer *Effacé le travail d'une nuit*) Il commet son premier forfait dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu, en Haute Loire, puis, il remonte, pour finir à l'abbaye de Saint-Aymeric. Son patron hermétique lui a confié du Vis et il a fait la tournée dans le Tribunal du Rhin pour acheter quelques ouvrages, il les a ensuite un peu anonymisés, il a enlevé les pages qui identifient les alliances d'origines des livres.

Sa terrible combinaison : son rasoir qui coupe une mèche de cheveux, son sort de travail au noir, effacement de la mémoire, seront dans sa partie technique.

Non sans humour, il fait faire des copies de fabliaux, le *Romain de Renart*[1] et le Vilain *Mire*[2]**.,** qu'il **r**evend fort bien. Il a aussi quelques ouvrages hermétiques qui « intéressent toujours », un Tractatus de Pénétration (qualité 9), un Summa de Rego (La Main rigide du mage Dorian, Niv 9 / Qualité 13), un Summa d'Intellego (le troisième œil du Serpent, Niv 10 / qualité 13), un Summa de Corpus (L'étude des Humeurs selon Quentin de Bonisagus, Niv 11 / qualité 12)

Traits de personnalité : Menteur +6, roublard +3, peureux +2, charmeur +1

Caractéristiques :

Int	+2	For	-1	Pre	-1	Dex	0
Per	+1	Ene	+1	Com	+1	Viv	+2

Taille : -1 Confiance : 1 (3)

Vices & vertus :

VICES

- Magie chaotique (Hermétique, maj)
- Menteur compulsif (Personnalité, maj)
- Avarice (Personnalité, min)
- Frêle (Général, min)
- Forme déficiente Aquam (Hermétique, min)
- Patron hermétique (Histoire, min)
- Don de velours (Hermétique, maj)
- Focus majeur (Hermétique, maj, manipulation mentale)
- Puissant (Général, min, compétence : tromperie)
- Juste un instant (Général, min)
- Immunisé au froid (Surnaturelle, min)
- Lanceur méthodique (Hermétique, min)

VERTUS

- Animal de cœur

Compétences :

Animal de cœur	Sens animal	5
Athlétisme		2
Attention	Vigilance	4
Bagarre	Esquive	2
Connaissance des Gens		2
Finesse	Mentem	2
Furtivité		3
Latin		5
Parma magica	Corporem	3
Pénétration	Mentem	3
Théorie de la Magie	Invention sort	5
Profession Scribe	Copie	3
Tromperie	Mentir	3
Concentration	Maintien de sort	2
Léger de main	Pickpocket	3

[1] Bien qu'il s'agisse d'une épopée animale distincte, ses branches les plus célèbres s'apparentent au fabliau et sont rédigées exactement à cette époque (entre 1170 et 1250). [1]

[2] Ce récit anonyme du début du XIIIe siècle raconte l'histoire d'un paysan forcé de jouer les médecins, qui inspirera plus tard *Le Médecin malgré lui* de Molière. Larousse

Arts et techniques :

CREO	4	Animal	5	Ignem	2
INTELEGO	6	Aquam	0	Imaginem	8
MUTO	6	Auram	5	Mentem	11
PERDO	6	Corporem	8	Terram	5
REGO	11	Herbam	8	Vim	10

Il connait le sort *Travail au noir* (Reg Men 35) qu'il maitrise à 2 et le sort *ouverture du tunnel intangible* (Reg Vim 35), qu'il maitrise à 2 aussi. Ça limite l'effet de sa magie chaotique sur ses sorts signatures, cependant, il risque de fatiguer assez souvent pour lancer le sort ouverture du tunnel intangible, et il doit rester éveillé pour maintenir le sort pendant 3 à 4 heures. Il sera donc assez fatigué. En cas de rencontre avec les PJ, considérez qu'il est Las (-1). Pour le reste de son fonctionnement, c'est décrit dans le scénario, la combine de Vianney.

Equipement notable : Il a forcément une bourse d'or pour graisser des pattes, une épaisse cape, une dague et un objet magique, un rasoir. « L'arracheur de tignasse ».

Niveaux de blessures (taille -1)

BLESSURES	Seuils	Nombre	Pénalités
Légère	1- 4	■■■■■	-1
Moyenne	5 - 8	■■■■■	-3
Graves	9 - 12	■■■■■	-5
Incapacité	13 - 16	■	n.a
Mort	17+	■	n.a

Niveaux de fatigues		
☐		Frais
☐	0	Essoufflé
☐	-1	Las
☐	-3	Fatigué
☐	-5	Etourdi
☐	na	Inconscient

Esquive pure : +5 Encaissement : +1

Objet magique : le rasoir[3] à tignasse.

Rego corporem 20 / Pénétration 0, portée : voie trois fois par jour

Trois fois par jour, coupe une petite mèche de cheveux, la cible doit faire un test de Perception 9+ pour s'en rendre compte, la mèche de cheveux arrive ensuite dans la main du porteur du rasoir.

De plus, il dispose d'un petit coffret en bois avec un sort qui conserve les liens mystiques magiquement.

Mécaniquement, j'ai considéré que son focus majeur s'applique à ses deux sorts, *Travail au noir* et *Effacé le travail d'une nuit*.

Sort : travail au noir[4]

Portée : Toucher Dur : jour Cible : indiv Rego Mentem : 35
Effet : la personne concernée travail de nuit à une tâche qu'il connait de manière consciencieuse et efficace.

[3] Nous considérons que le rasoir offre un bonus de +4 comme bonus d'objet pour couper des cheveux.
[4] Au Moyen âge, tout travail la nuit était illicite, d'où l'expression travail au noir.

(Base : 20, Porté toucher +1, dur : jour +2 Cible indiv +0)

Sort : effacé le travail d'une nuit

Portée : toucher Dur : inst Cible indiv Perdo Mentem 25
La cible oublie son activité nocturne récente.
(Base : 20 Portée toucher +1, Dur : inst Cible indiv +0)

Sort : Livre arraché à son lecteur

Portée : connexion arcanique Dur : inst Cible : livre Rego Herbam 35
Le livre disparait et réapparait dans les mains du lanceur de sort.
(Base : 10, distance : 50 pieds +1, connexion arcanique +4, Dur : inst, Cible indiv +0)

Sort : terrain glissant pour le manant

Portée : vue Dur : Con Cible : room Requis : Aquam Muto Terram 20
Le sol devient terriblement glissant, la personne doit faire un test de Dextérité + Athlétisme 9+, et suite à la chute, il doit faire un test de fatigue.
(Base : 2 transformé le sol en boue glissante, Port : voice +2, Zone : room +2 Durée : Con +1, requi +1)

Son Grimoire

Sorts	Tech	Forme	Niv	Lancement
Animal phantasmatique	Creo	Imag	20	16
Anneau de plantes enchevêtrées	Rego	Herb	20	23
Aura de noble présence	Muto	Imag	10	14
Déguisement nouveau visage	Muto	Corp	15	18
Dompter la bête indomptable	Rego	An	25	20
Intuition de la forêt	Intel	Herb	10	19
Invisibilité du mage immobile	Perdo	Imag	15	18
L'appel du sommeil	Rego	Men	10	25
Œil indiscret	Intel	Imag	5	18
Perception des conflits intérieurs	Intel	Men	15	21
Perte d'un simple instant de mémoire	Perdo	Men	15	21
Travail au noir	Rego	Men	35	38
Effacer le travail d'une nuit	Perd	Men	25	28
Ouverture tunnel intangible	Rego	Vim	35	27
Arrache tignasse	Reco	Corp	20	23
Terrain Glissant pour le manant	Muto	Terram	20	16

Maitrises :

- ✓ Tunnel intangible (lancement silencieux)2
- ✓ Travail au noir (lancement silencieux) 1
- ✓ Effacé le travail d'une nuit (lancement silencieux) 1
- ✓ Terrain Glissant pour le manant (lancement discret) 1

Renard (Goupil), petit canidé.
Caractéristiques : Ruse +2, Per +1, Pré -2, Com -5, For -3, Éne +2, Dex +3, Viv +4

Lorsque que c'est Vianney, la ruse est remplacée par son intelligence +2.
Taille : -2
Confiance : 0
Vertus : Caractéristiques supérieures, Flair de chien, Ouïe fine
Qualités : Astucieux, Chasse à l'affût, Coureur véloce, Fourrure épaisse (Protection +1)
Traits : Rusé +3, Curieux +2, Craintif +2
Combat :
Crocs : Init +4, Atq +9, Déf +8, Dgt -2
Encaissement : +3 (Éne +2, fourrure +1)
Fatigue : OK, 0, -1, -3, -5, Inconscient
Blessures (Taille -2) : -1 (1-3), -3 (4-6), -5 (7-9), Incapacité (10-12), Mort (13+)
Compétences : Athlétisme 4 (sprint), Attention 4 (proie), Bagarre 3 (morsure), Chasse 4 (petit gibier), Discrétion 5 (traque), Survie 3 (forêts)

Quelques considérations sur la copie médiévale pour Ars Magica v5

Les règles officielles sont dans le chapitre « Long-Term Events », section Writing and Copying Books (livre de base p. 166). Voilà ce qu'elles disent, puis la conversion en nuits enchantées pour nos moines.

Les règles de copie

Copier un tractatus soigneusement prend une saison ; une summa s'accumule à raison de (6 + Profession Scribe) points par saison, l'ouvrage est fini quand les points atteignent son niveau pour un Art (niveau × 5 pour une summa de compétence). La copie rapide triple le rythme (trois tractatus par saison, ou 18 + 3 × Scribe points par saison pour une summa), mais baisse la Qualité de 1 pour tout l'ouvrage. Deux prérequis importants : il faut Langue (Latin) 3 pour copier correctement un texte dans cette langue, et il faut Théorie de la magie 1 pour copier un livre sur les Arts hermétiques ou la Parma Magica.

La conversion en nuits

Posons la convention : *Travail au noir*, c'est trois à quatre heures par nuit, soit la moitié d'une journée de scribe ; une saison de travail à temps plein vaut donc environ 180 nuits enchantées. Marc, Hervé et Daniel sont tous Scribe 3 : 9 points par saison à plein temps, 4,5 s'ils travaillent chaque nuit.

Mais chaque moine ne travaille qu'une nuit sur trois : c'est la rotation qui les garde en vie, et Vianney, qui a besoin d'eux vivants, la respecte : un moine au scriptorium chaque nuit, jamais les mêmes deux nuits de suite. Enfin, il leur fait faire de la copie rapide, au triple du rythme : chaque moine, une nuit sur trois, en copie rapide, produit 4,5 points par 180 nuits calendaires, et les trois ensemble environ 27 points par 180 nuits. La copie rapide coûte un point de Qualité, mais qu'importe : les marchandises sont de toute façon corrompues par l'absence de Théorie de la magie, et la pénalité tombe sur des biens déjà sans valeur. C'est le seul luxe que l'escroquerie offre au renard.

Le budget de la combine

Le travail total à produire : le Summa de Rego (9 points), celui d'Intellego (10), celui de Corpus (11), soit 30 points de scribe ; et huit points de fabliaux (deux Roman de Renart à 2 points, quatre Vilain Mire à 1 point). Total : 38 points. À 27 points par 180 nuits, il faut environ 260 nuits d'opération : réparties en campagnes : une centaine au printemps 1219 (la première fournée : les fabliaux et le début des summae), une centaine à l'été 1220 (la deuxième : les summae bouclées et vendues), et la campagne d'automne 1220, en cours à l'arrivée des personnages. Sur dix-huit mois, chaque moine n'aura travaillé qu'environ 85 nuits : moins d'une nuit sur quatre en moyenne, mais concentrées en salves, c'est le rythme des salves qui les met Las à Fatigué, et les respirations entre les campagnes qui les maintiennent en vie.

Le tableau de la production

Ouvrage	Niveau	Points par copie	Exemplaires	Qualité de l'original	Qualité de la copie	Vente
Fabliau — le Roman de Renart (100 pages)	2	2	2	—	—	4 livres pièce, 8 livres
Fabliau — le Vilain Mire (60 pages)	1	1	4	—	—	3 livres pièce, 12 livres
Summa de Rego — la Main rigide du mage Dorian	9	9	1	13	12	7 à 9 pions de Rego
Summa d'Intellego — le Troisième du Serpent	10	10	1	13	12	7 à 9 pions d'Intellego
Summa de Corpus — l'Étude des Humeurs selon Quentin de Bonisagus	11	11	1	12	11	10 à 12 pions de Corpus
Total		**38**	**9 exemplaires**			**20 livres + 24 à 30 pions**

Les règles de lecture du tableau

Tous les exemplaires sont en copie rapide (triple rythme, −1 Qualité), sans conséquence pour les fabliaux, qui n'ont pas de Qualité de jeu. Toutes les copies hermétiques sont corrompues, aucun des trois moines n'a Théorie de la magie 1, mais la corruption est invisible jusqu'à l'étude : l'acheteur reçoit une belle copie, paraît-il de Qualité 12 ou 11, qui ne lui apprendra rien. Et les 38 points de scribe se replacent sur la chronologie : 27 points par 180 nuits de rotation, donc environ 260 nuits d'opération en deux campagnes plus celle en cours.

La provenance des originaux

Les trois summae viennent de plusieurs alliances du tribunal du Rhin : Vianney les a achetées en 1215 avec le vis prêté par son patron hermétique, Jacques, dont il rembourse la dette en reversant une part de ses bénéfices. Il a ensuite retiré les pages qui identifiaient les alliances d'origine : une copie défectueuse qui circule ne doit pas remonter jusqu'à sa bibliothèque.
On peut considérer que les alliances vendeuses ne seront guère enchantées de savoir à quoi servent leurs anciens livres, mais c'est hors tribunal : tant qu'il ne se fait pas prendre, nul ne le saura.

L'arnaque :

Ni Marc, ni Hervé, ni Daniel n'ont Théorie de la magie. La règle demande Théorie de la magie 1 pour copier correctement un livre sur les Arts, donc toutes les copies hermétiques de Vianney sont fautives : erreurs de recopie des sigles, parties inutilisables, corruption invisible jusqu'à l'étude. Le Goupil revend des marchandises subtilement abîmées à des acheteurs qui s'en apercevront trop tard, un acheteur floué qui a gardé la copie comme pièce à conviction, et c'est un fil d'intrigue qui naît directement des règles plutôt que d'un décret du meneur.

Idem sur le fait de savoir si les Alliances du Rhin en seront informées ou pas.

Localisation :

Pendant toute l'arnaque, il occupe le grenier d'une ferme à Bruant, il est introuvable. C'est tout de même là qu'il entrepose les copies restantes et ses modestes effets personnels.

En l'an de grâce 1220 et pour la gloire de notre Seigneur,

Etat de maison abbaye Saint-Aymeric, ordre de Cîteaux

1215		1216	
Moines bénédictins	15	Moines bénédictins	15
Moines Cisterciens	17	Moines Cisterciens	17
Frères convers	12	Frères convers	12
Serviteurs laïcs	10	Serviteurs laïcs	9
Les hommes du Moulin	6	Les hommes du Moulin	5
Cheptel		Cheptel	
Mouton	50	Mouton	47
Porc	21	Porc	24
Paire de bœuf	6	Paire de bœuf	6
Divers		Divers	
Mule	4	Mule	4
Oie, poules	31	Oie, poules	40

Les yeux de tous, Seigneur, espèrent en toi, et tu leur donnes leur nourriture en temps voulu



1217		1218	
Moines bénédictins	15	Moines bénédictins	15
Moines Cisterciens	17	Moines Cisterciens	17
Frères convers	12	Frères convers	12
Serviteurs laïcs	10	Serviteurs laïcs	10
Les hommes du Moulin	6	Les hommes du Moulin	6
Cheptel		Cheptel	
Mouton	52	Mouton	49
Porc	26	Porc	25
Paire de bœuf	6	Paire de bœuf	6
Divers		Divers	
Mule	4	Mule	4
Oie, poules	38	Oie, poules	35

Nota : l'hiver a été long. Les greniers ont souffert, et le sel a coûté cher. Dieu pourvoira.



Anno Domini MCCXV Les frères sont XXXII : bénédictins XV, cisterciens XVII. Les convers XII. Les serviteurs laïcs X. Les hommes du moulin VI. Le cheptel : moutons L, porcs XXI, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XXXI. Anno Domini MCCXVI Les frères sont XXXII : bénédictins XV, cisterciens XVII. Les convers XII. Les serviteurs laïcs IX. Les hommes du moulin V. Le cheptel : moutons XLVII, porcs XXIV, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XL.

Nota : messire l'abbé Grégoire est venu, avec la bénédiction de Fontenay. La maison est dans la joie et dans la règle.

Nota : Gauthier est parti servir à la foire de Chalon ; il reviendra, Dieu le permettant Nota : Jacquot, du moulin, a pris femme au Bourg. Qu'il soit béni dans sa postérité.

Nota : les agnelles sont gardées pour la laine, ainsi qu'il est dit.

Anno Domini MCCXVII Les frères sont XXXII : bénédictins XV, cisterciens XVII. Les convers XII. Les serviteurs laïcs X. Les hommes du moulin VI. Le cheptel : moutons LII, porcs XXVI, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XXXVIII.

Nota : les bonnes gens de Saint-Julien, puis de la ferme de Benjamin, ont remis leurs terres à l'abbaye, pour secours et soulagement. La règle dit de secourir les pauvres ; Dieu reconnaîtra les siens.

Nota : les porcs ont été engraissés à la glandée, au bois du Bouillant, et vendus à la Saint-Martin.

Nota : les oies du moulin ont couvé. Dieu soit loué. Anno Domini MCCXVIII

Les frères sont XXXII : bénédictins XV, cisterciens XVII. Les convers XII. Les serviteurs laïcs X. Les hommes du moulin VI. Le cheptel : moutons XLIX, porcs XXV, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XXXV. Nota : l'hiver a été très rude. Qu'il plaise à Dieu d'épargner les voyageurs.

1219		1220	
Moines bénédictins	14	Moines bénédictins	14
Moines Cisterciens	17	Moines Cisterciens	17
Frères convers	11	Frères convers	11
Serviteurs laïcs	10	Serviteurs laïcs	10
Les hommes du Moulin	6	Les hommes du Moulin	6
Cheptel		Cheptel	
Mouton	51	Mouton	47
Porc	22	Porc	24
Paire de bœuf	6	Paire de bœuf	6
Divers		Divers	
Mule	4	Mule	4
Oie, poules	36	Oie, poules	40



Anno Domini MCCXIX Les frères sont XXXI : bénédictins XIV, cisterciens XVII. Les convers XI. Les serviteurs laïcs X. Les hommes du moulin VI. Le cheptel : moutons LI, porcs XXII, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XXXVI. Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris ; qu'il en soit fait comme il a plu au Seigneur.

Nota : frère Bertrand, jadis cellérier de cette maison, est mort sur le chemin, l'hiver, près d'Autun. Dieu ait son âme. Il repose en l'église, sous la pierre bénite. frère Arnaud, convers, est mort de la toux comme on dit. Dieu ait son âme. les funérailles de frère Bertrand ont été dites avec honneur. Le cercueil était clos, selon l'usage du grand froid. Nota : Raphaël du Bourg a remis ses terres à l'abbaye, au printemps passé 1218. La règle dit de secourir les pauvres.

~~*Nota : un frère de passage a été reçu à l'infirmerie, et reparti devant Dieu*~~

Connais avec soin la face de ton troupeau

Anno Domini MCCXX

Les frères sont XXXI : bénédictins XIV, cisterciens XVII. Les convers XI. Les serviteurs laïcs X. Les hommes du moulin VI. Le cheptel : moutons XLVII, porcs XXIV, paires de bœufs VI, mules IV, oies et poules XXX. Nota : le loup a pris trois bêtes au printemps, vers la forêt de Lusigny. Que le pasteur garde son troupeau.

Nota : frère Marc a les mains d'encre depuis la saint Jean, ~~et le travail de la maison a grandi~~. Béni soit le travail.

Nota : les étangs sont craints des gens du moulin, qui n'y lèvent plus les filets le soir. Les pauvres gens ont leurs terreurs ; la foi chasse les ombres

Mais, si c'est par l'Esprit de Dieu que je chasse les démons, le royaume de Dieu est donc venu vers vous.

En l'an de grâce 1220 et pour la gloire de notre Seigneur,

Etat de maison abbaye Saint-Aymeric, ordre de Cîteaux

Tel qu'il est donné à voir aux visiteurs — mis au net par frère Hervé, sous la dictée de frère Vincent

	1215			
Dépenses			**Ressources**	**Différence**
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	10
Nourriture		-114	Dîme	25
Poisson carême		-3	Donation	100
Scriptorium		-40	Droit banal : moulin	50
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75
	Cierges	-23	Laines & agneaux	20
	Encense et divers	-10	Les étangs	25
	Vin	-23	Location de bœufs	10
Chaussure & vêtures		0	Péage	25
Donation		-25	Ruche : miel & cire	10
Entretien du pont		-7	Vente de porcs	21
Fer & forge		-14		
Fourrage		-40		
Frais divers		0		
Moulin hydraulique		-15		
Obligation aumônes		-50		
Retour à l'abbaye mère		-75		
Salaire des laïcs		-5		
Salaire fermage		-20		
Sel		-10		
		-499		371

Rends compte de ton intendance



En l'an de grâce mil deux cent vingt, et pour la gloire de notre Seigneur. Ci fait l'état de la maison de Saint-Aymeric, de l'ordre de Cîteaux, pour être montré aux hôtes que Dieu envoie.

1216

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-103	Dîme	25	
Poisson carême		-6	Donation	100	
Scriptorium		-50	Dotation de Fontenay	100	
Frais liturgique			Droit banal : moulin	50	
	Cierges	-25	Fermage de Bruant	75	
	Encens	-20	Laines & agneaux	10	
	Vin	-15	Les étangs	25	
Chaussures & vêtures		-8	Location de bœufs	11	
Dette		-128	Péage	25	
Donation		-25	Ruche : miel & cire	2	
Entretien du pont		-2	Vente de porcs	15	
Fer & forge		-7			
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-20			
Sel		-7			
		-561		446	-115



Nous veillons à ce qui est honnête, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes



Nota : messire l'abbé Grégoire est venu, avec la grâce de la maison mère de Fontenay. La maison est dans la joie et dans la règle.

Nota : le sel a coûté sept livres. Il est écrit qu'on ne salera pas la terre, mais la soupe, oui.

1217

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-96	Dîme	25	
Poisson carême		-9	Donation	100	
Scriptorium		-50	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermages	325	
	Cierges	-10	Laines & agneaux	13	
	Encens	-10	Les étangs	25	
	Vin	-31	Location de bœufs	12	
Chaussure & vêture		-5	Péage	25	
Dette		-115	Ruche : miel & cire	7	
Donation		-25	Vente de porcs	18	
Entretien du pont		-4			
Fer & forge		-13			
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-20			
Funérailles		-5			
		-538		608	70



Nota : les fermages de la vallée sont portés en une ligne, comme il plaît au père cellérier. Les bonnes gens savent ce qu'ils doivent à l'abbaye, et l'abbaye ce qu'elle doit à Dieu.

1218

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	5	
Nourriture		-105	Dîme	25	
Poisson carême		-12	Donation	100	
Scriptorium		-50	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermages	325	
	Cierges	-22	Laines & agneaux	15	
	Encens	-9	Les étangs	25	
	Vin	-27	Location de bœufs	6	
Chaussures & vêtures		-1	Péage	25	
Dette		0	Ruche : miel & cire	3	
Donation		-25	Trésorerie	70	
Entretien du pont		-8	Vente de porcs	21	
Fer & forge		-11			
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-60			
Sel		-9			
		-484		670	186



Que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite

1219

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-102	Dîme	25	
Poisson carême		-10	Donation	100	
Scriptorium		-75	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermages	500	
	Cierges	-28	Laines & agneaux	18	
	Encens	-2	Les étangs	25	
	Vin	-24	Location de bœufs	10	
Chaussures & vêtures		-7	Péage	25	
Dette		0	Ruche : miel & cire	10	
Donation		-100	Trésorerie	186	
Entretien du pont		0	Vente de porcs	19	
Fer & forge		-10			
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Hospitalité des frères		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-100			
Réconforts des malades et médecines		-25			
Retour à l'abbaye mère		-100			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-80			
Sel		-2			
		-770		976	206



Nota : la maison prospère, et les pauvres avec elle. Les aumônes ont doublé, car l'amour aussi.

1220

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-100	Dîme	25	
Poisson carême		-7	Donation	100	
Scriptorium		-77	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-18	Fermage de Saint Raphael	175	
	Encens	-12	Fermage saint Julien	150	
	Vin	-29	Ferme de Benjamin	100	
Chaussures & vêtures		-11	Laines & agneaux	17	
Donation		-5	Les étangs	0	
Donation Autun		-100	Location de bœufs	2	
Entretien du pont		-6	Péage	25	
Fer & forge		-15	Ruche : miel & cire	10	
Fourrage		-40	Trésorerie	206	
Frais divers		-10			
Hospitalité des frères		-25			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Réconforts des malades et médecines		-100			
Retour à l'abbaye mère		-175			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-80			
Sel		-5			
		-910		943	33



Nota : les affaires de la maison sont multiples en cette année, et le père cellérier en rend compte à Dieu. Nota : les étangs n'ont rien rapporté. Les gens du moulin disent qu'il y a des lueurs. Les pauvres gens ont leurs terreurs. Erravi. J'ai failli la ligne du sel, et je l'ai corrigée. Priez pour le scribe

Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit.

Le Mort Gage de la Ferme de Benjamin

Au nom du Seigneur, amen. Que sachent tous ceux qui liront ces lettres, Benjamin, homme de la paroisse de Saint-Aymeric, et frère Bertrand, cellérier de la maison de Saint-Aymeric, sont convenus de ceci :

Benjamin reconnaît avoir reçu de la main du cellérier, en prêt bien compté, la somme de soixante livres de deniers, pour l'acquit de ses besoins et de sa terre.

En retour et en gage mort de cette somme, Benjamin engage à l'abbaye de Saint-Aymeric sa ferme entière, avec maisons, granges, terres labourables, prés, bois et eaux, et tout ce qui en dépend. Tant que la somme ne sera pas rendue, l'abbaye tiendra la ferme et prendra les fruits, en lieu et place de tout autre loyer, sans que nul ne puisse dire usure.

Si Benjamin rend les soixante livres avant la Saint-Martin d'hiver de l'an mil deux cent dix-neuf, la ferme lui reviendra entière, et les fruits ne lui seront pas rendus.

Si la somme n'est pas rendue à ce jour, la ferme demeurera à l'abbaye en propriété pleine et paisible, sans autre paiement ni appel, et Benjamin n'aura plus rien à demander, ni lui, ni les siens, ni personne pour lui.

Fait en la maison de Saint-Aymeric, en la fête de saint Denis, l'an de grâce mil deux cent dix-sept.

Moi, Benjamin, ne sachant pas les lettres, j'ai fait le signe de la sainte croix, de ma propre main.

Moi, frère Bertrand, cellérier, j'ai reçu l'engagement et scellé ces lettres du sceau de la maison.

Pour le Meneur

La pièce, contre la donation. La charte porte le 9 octobre, la donation le 30 novembre : quelques semaines d'intervalle. Un homme ne peut pas engager sa ferme pour un prêt de soixante livres et la donner « sans nul prix » au même automne. La charte prouve le gage, la donation prétend le don : celui qui réunit les deux parchemins tient tout, on contraste par les deux bouts de la même opération, l'un vrai, l'autre fabriqué après coup.

Deux hommes, deux papiers. La charte est de Bertrand : lui prête, lui scelle, lui applique des termes d'une dureté exacte. Bertrand écrit vrai, l'affable Vincent écrit faux.

Test de lecture : Latin ou langue vulgaire 6+ pour lire la charte ; Int + droit/Église 6+ pour saisir l'usure déguisée et la disproportion soixante contre cent.

Trouver le document : obtenir la confiance de Benjamin, et passer du temps à fouiller la ferme, il faut du temps pour les deux. Le texte est enroulé dans un pot dans le cellier de la ferme, et personne n’a souvenir de ça.

En l'an de grâce 1220 et pour la gloire de notre Seigneur,

Etat de maison abbaye Saint-Aymeric, ordre de Cîteaux

1215

Dépenses			**Ressources**		**Différence**
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	10	
Nourriture		-114	Dîme	25	
Poisson carême		-3	Donation	100	
Scriptorium		-40	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-23	Laines & agneaux	20	
	Encense et divers	-10	Les étangs	25	
	Vin	-23	Location de bœufs	10	
Chaussure & vêtures		0	Péage	25	
Donation		-25	Ruche : miel & cire	10	
Entretien du pont		-7	Vente de porcs	21	
Fer & forge		-14			
Fourrage		-40			
Frais divers		0			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		-75			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-20			
Sel		-10			
		-499		371	-128

1216

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-103	Dîme	25	
Poisson carême		-6	Donation	100	
Scriptorium		-50	Dotation de Fontenay	100	
Frais liturgique			Droit banal : moulin	50	
	Cierges	-25	Fermage de Bruant	75	
	Encens	-20	Laines & agneaux	10	
	Vin	-15	Les étangs	25	
Chaussures & vêtures		-8	Location de bœufs	11	
Dette		-128	Péage	25	
Donation		-25	Ruche : miel & cire	2	
Entretien du pont		-2	Vente de porcs	15	
Fer & forge		-7			
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-20			
Sel		-7			
		-561		446	-115

1217

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-96	Dîme	25	
Poisson carême		-9	Donation	100	
Scriptorium		-50	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-10	Fermage saint Julien	150	
	Encens	-10	Ferme de Benjamin	100	
	Vin	-31	Laines & agneaux	13	
Chaussure & vêture		-5	Les étangs	25	
Dette		-115	Location de bœufs	12	
Donation		-25	Péage	25	
Entretien du pont		-4	Ruche : miel & cire	7	
Fer & forge		-13	Vente de porcs	18	
Fourrage		-40			
Frais divers		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-20			
Funérailles		-5			
		-538		608	70

1218

Dépenses			**Ressources**		**Différence**
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	5	
Nourriture		-105	Dîme	25	
Poisson carême		-12	Donation	100	
Scriptorium		-50	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-22	Fermage saint Julien	150	
	Encens	-9	Ferme de Benjamin	100	
	Vin	-27	Laines & agneaux	15	
Chaussures & vêtures		-1	Les étangs	25	
Dette		0	Location de bœufs	6	
Donation		-25	Péage	25	
Entretien du pont		-8	Ruche : miel & cire	3	
Fer & forge		-11	Trésorerie	70	
Fourrage		-40	Vente de porcs	21	
Frais divers		-10	Trésorerie de Girard	25 (hors compte)	
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Retour à l'abbaye mère		0			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-60			
Sel		-9			
		-484		670	186

1219

Dépenses			Ressources		Différence
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-102	Dîme	25	
Poisson carême		-10	Donation	100	
Scriptorium		-75	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-28	Fermage de Saint Raphael	175	
	Encens	-2	Fermage saint Julien	150	
	Vin	-24	Ferme de Benjamin	100	
Chaussures & vêtures		-7	Laines & agneaux	18	
Dette		0	Les étangs	25	
Donation		-25	Location de bœufs	10	
Donation Autun		-75	Péage	25	
Entretien du pont		0	Ruche : miel & cire	10	
Fer & forge		-10	Trésorerie	186	
Fourrage		-40	Vente de porcs	19	
Frais divers		-10			
Hospitalité des frères		-10			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Réconforts des malades et médecines		-75			
Retour à l'abbaye mère		-100			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-80			
Sel		-2			
		-770		976	206

1220

Dépenses			**Ressources**		**Différence**
Entretien bâti		-25	Coupe bois Bouillant	8	
Nourriture		-100	Dîme	25	
Poisson carême		-7	Donation	100	
Scriptorium		-77	Droit banal : moulin	50	
Frais liturgique			Fermage de Bruant	75	
	Cierges	-18	Fermage de Saint Raphael	175	
	Encens	-12	Fermage saint Julien	150	
	Vin	-29	Ferme de Benjamin	100	
Chaussures & vêtures		-11	Laines & agneaux	17	
Donation		-5	Les étangs	0	
Donation Autun		-100	Location de bœufs	2	
Entretien du pont		-6	Péage	25	
Fer & forge		-15	Ruche : miel & cire	10	
Fourrage		-40	Trésorerie	206	
Frais divers		-10			
Hospitalité des frères		-25			
Moulin hydraulique		-15			
Obligation aumônes		-50			
Réconforts des malades et médecines		-100			
Retour à l'abbaye mère		-175			
Salaire des laïcs		-5			
Salaire fermage		-80			
Sel		-5			
		-910		943	33

Le registre du cimetière de Saint-Aymeric

Extraits des années 1217 à 1220.

- An de grâce 1217. Frère Pagan, notre convers, vieux et fidèle, mourut à la Saint-Michel. Inhumé au cimetière des convers, près de la croix de pierre.
- An de grâce 1218. Frère Odilon, vieux moine, qui gisait à l'infirmerie depuis de longues années, mourut à la veille de la Saint-André. Inhumé au cimetière des moines.
- An de grâce 1218, le 10 décembre. Frère Bertrand, jadis cellérier de cette maison, que le Seigneur appela sur la route du retour d'Autun, mort du froid, ainsi que notre chirurgien frère Emmanuel l'a attesté. Inhumé dans la crypte, auprès du tombeau de saint Aymeric, de par l'ordre de monsieur l'abbé, pour son bien et sa fidélité. Le corps scellé dans un cercueil plombé, parce que le froid l'avait raidi, afin que le cercueil ne doive jamais être rouvert.
- An de grâce 1219. Frère Anselme, vieux moine bénédictin, notre père dans le Christ, mourut en Carême. Inhumé au cimetière des moines, avec les psaumes et les larmes.
- An de grâce 1220. Cette année jusqu'aux ides de novembre, aucun frère n'est mort, ce qui est une merveille de grâces.

Pour le meneur de jeu

Ce que le registre dit. Rien. Aucune inscription pour frère convers Arnaud, mort d'une fluxion de poitrine le 9 décembre 1218, la veille des funérailles de Bertrand. Le trou est là, en plein milieu de la page : entre Odilon (novembre) et Bertrand (10 décembre). Les convers le savent vaguement : Antonin croit qu'Arnaud dort « quelque part, dans une tombe simple », mais personne n'a jamais regardé. Le

Pourquoi il est honnête. Hervé inscrit ce qu'on lui dit. Pour Bertrand, on lui a dit : crypte, par ordre de l'abbé, cercueil scellé. Pour Arnaud, personne ne lui a rien dit, Emmanuel a classé le billet, la ferme croit le convers enterré, et l'écriture des morts n'a jamais été déclenchée. Le registre de Saint-Aymeric n'est donc pas un faux.

L'entrée de Bertrand, à elle seule, interroge. Un cellérier déposé de sa charge, mort en voyage, inhumé dans la crypte auprès du saint, un honneur qui ne va pas de soi, que l'entrée justifie pudiquement (« pour son bien et sa fidélité ») et que Grégoire a décrété précisément pour que « personne n'osera rouvrir cette tombe ». Un joueur qui lit lentement la ligne de Bertrand peut sentir le sceau social posé sur une tombe : la crypte n'est pas une faveur, c'est un verrou.

Registre de la porterie, abbaye d'Aymeric, 1219-1220

Date	Ligne du registre
14 avril 1219	Etienne, de la seigneurie d'Arnay, avec deux mules de vin pour l'hostellerie. Rien à
18 avril 1219	Le fermier de Bruant, une charretée de foin vendue à la grange, payée douze sous comptant. Il faut bien le noter.
2 juin 1219	Guion le meunier, avec les droits de mouture de la moisson. Manque un sac, dit-il.
17 juillet 1219	Un marchand d'encre de Dijon, reparti bredouille : l'abbaye a son lot de l'année. Retourne en ville à pied, comme il est venu.
8 février 1220	Des gens de Crépey, apportant leur dîme en avance, ainsi que leur toux.
1er mars 1220	Rameaux : trois pèlerins, une aumône, un chien perdu puis rendu.
29 avril 1220	**Le père Olivier, prêtre de Crépey, venu pour l'affaire des pierres. Resté trois nuits. Reparti de fort mauvaise humeur, ce dont je ne lui fais pas grief.**
30 mai 1220	Un couvert de l'évêché d'Autun, deux chevaux. Venu porter l'office et voir où loger. Arrive bien, repartira mieux.
9 juin 1220	**Le père Renaud, prêtre exorciste du diocèse d'Autun, avec un clerc, deux mules et une châsse. J'ai soigné la ligne : homme de l'évêque.**
17 juin 1220	**Le père Renaud, emporté au petit matin depuis la cour, trempé jusqu'aux os. Reparti à midi sur une litière. Le clerc suit sans un mot. Voilà une ligne que je**
18 juin 1220	Le couvert de l'évêché, reparti aussi. Être seul dans une maison hantée n'inspire
3 août 1220	**Marchand d'encre de Dijon. A vendu deux barils au valet de la ferme de Bruant, payés trois livres comptant. Je l'ai noté parce que trois livres comptant, à la porte d'une abbaye, cela ne court pas les chemins.**
5 septembre 1220	Deux pèlerins de Vézelay, demandant s'il y a des reliques à voir. Il y en a. Repartis
21 septembre 1220	Un cavalier du comte, portant une lettre scellée pour l'abbé. Je n'ai pas lu, et je

14 octobre 1220	**Gilles, marchand de vin de Beaune, habitant du manoir de Corcelles, passe en visite et dépose un tonneau de vin de messe.**
28 octobre 1220	Etienne, encore, avec deux mules de vin. Les mules de vin ne manquent jamais un

Le Billet sur la mort du frère convers d'Arnaud

Au frère Emeniel, cheli ki mesine [celui qui soigne]

Ji suix le vosin d'Arnaud de nos vildes. Arnaud, so frère, est mor de la toux k'il aveit, à no maison, le jor après Nostre-Dame de decembre. Le prestre de Crepei l'a beni, et quidout l'avoir mis en tere. Il n'aveit gaires sofert. Dictes une messe por li. Et si le couvent veut son bonet ou sa tunique, le garchon du vil les aportera au marchi. Renaut de nos vildes.

Lecture pour les joueurs (test d'Intelligence + Latin ou langue vulgaire 3+ ; sans test, on déchiffre l'essentiel, lentement) :

« Au frère Emmanuel, celui qui soigne. Je suis le voisin d'Arnaud de nos villages. Arnaud, leur frère, est mort de la toux qu'il avait, à notre maison, le jour après Notre-Dame de décembre [la Conception, le 8 : il est donc mort le 9 décembre]. Le prêtre de Crépey l'a béni, et croit l'avoir mis en terre. Il n'avait guère souffert. Dites une messe pour lui. Et si le couvent veut son bonnet ou sa tunique, le garçon du village les apportera au marché. Renaut, de nos villages. »

Pour le meneur : la date est le nerf du billet. Arnaud meurt le 9 décembre 1218, la veille des funérailles de « Bertrand » : c'est le seul jour où la substitution est possible, et le billet la date sans le savoir. Sur la terre, le curé de Crépey a béni le corps à la ferme, mais l'abbaye l'a emporté l'après-midi même à l'infirmerie : le voisin écrit ce qu'il croit, « quidout l'avoir mis en tere », et sa croyance est le premier fil de l'affaire. Trois versions circulent, et aucune n'a de tombeau : le village croit Arnaud enterré à Crépey, frère Antonin croit qu'il dort au cimetière de l'abbaye, le registre du cimetière ne dit rien. Un joueur qui confronte les trois apprend qu'aucun corps d'Arnaud n'est jamais allé en terre : il ne reste à Saint-Aymeric que deux cercueils pour trois morts de l'hiver 1218.

La Commande à maître Batiz, apothicaire d'Autun

Moï, frère Vincent, cellérier de la maison de Saint-Aymeric, à maître Batiz, apothicaire d'Autun, salut et bonne affaire.

Selon nos lettres précédentes et notre marché de la foire de la Saint-Martin, je vous prie de me tenir prêt, et de faire porter à la maison, par votre garçon ou par le premier roulier de confiance :

safran de Cataye, une livre pesée ;

poivre noir, deux livres ;

girofles, une demi-livre ;

noix de muscade, une livre et demie ;

amandes douces, six livres, de belle espèce ;

cannelle, une livre.

Le tout de bonne espèce, au prix dit et convenu, payable à la livraison, à la foire de la Saint-Martin prochaine.

Le dit frère cellérier, en sa main, et le sceau de la maison.

(Au bas, la ligne de somme, d'une écriture comptable puisée, barrée d'un seul trait de plume, épais, propre, à l'encre encore noire ; le chiffre ne se lit plus, sous le trait, ni en encre, ni en plein jour)

Pour le meneur

Ce que dit la pièce. Rien d'illégal : une abbaye peut acheter des épices, et un cellérier peut en passer commande. Malgré le latin et le bon ton, la liste dit un train de vie : safran et muscade, amandes douces, six livres pesées, réservées aux tables des princes, livrées comme du grain. Un test de Marchand (ou de toute profession qui connaît les prix) 6+ réestime l'ensemble à vue : douze livres environ, ou quatorze si le safran est honnête .

Donc, 12 à 14 livres.

Par magie, un Intellego Herbam niv 10 (Base 4, apprendre des informations détaillées sur une matière végétale ; +1 Toucher ; +1 Concentration.), permet d'enlever la rature, le chiffre exact est 14.

Le papier et la géographie. La copie est ici, mais l'original est chez maître Batiz, à Autun, avec la somme en toutes lettres, aucune confidence n'est nécessaire pour cela : cinquante kilomètres de route ; voyez le chapitre « Courrier à Autun » dans le scénario : l'apothicaire se souvient bien de son bon client, trois visites l'an, qui paie comptant. Si les joueurs effectuent le voyage, ils reviennent avec le chiffre complet ; s'ils ne le font pas, il leur restera une liste, une rature, et une addition à refaire de tête.

La quittance de Girard de Saint-Julien

Au nom du Seigneur, amen. À tous ceux qui liront ces lettres, frère Vincent, cellérier de la maison de Saint-Aymeric, salut dans le Seigneur.

Que tous sachent que Girard de Saint-Julien, en présence de frère Bertrand, jadis cellérier, et de plusieurs autres, a versé et rendu entre mes mains, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, en l'an de grâce mil deux cent dix-huit, vingt-cinq livres de deniers bons et loyaux, en paiement, pour partie, de la rédemption de sa terre, qu'il avait engagée pour un prêt de grain, ainsi qu'il est contenu dans la charte faite à la Saint-Martin d'hiver de l'an de grâce mil deux cent dix-sept.

De ces deniers, moi, frère Vincent, quittance entière et pleine en donne à Girard et à ses héritiers.

En témoignage de quoi, j'ai fait munir ces présentes lettres du sceau de notre maison. Fait au chapitre de Saint-Aymeric, le jour et l'an susdits.

Moi, Vincent, cellérier, j'ai reçu les deniers de ma propre main.

Moi, Bertrand, jadis cellérier, j'y étais, appelé, et j'ai écrit.

Pour le meneur

Pourquoi ce papier existe. Vincent comptait bien ne rien écrire. Mais Girard, qui vidait la bourse de sa vie, a exigé une quittance devant témoins, c'est l'usage, et refuser devant tout le monde eût été plus dangereux qu'écrire. Vincent a cédé sur une chose, pas sur l'autre : le papier serait écrit, mais pas par lui. Sur l'insistance de Girard, c'est le vieux Bertrand : l'ancien cellérier, celui en qui les fermiers ont confiance, qui a tenu la plume. Vincent pensait qu'un parchemin entre les mains d'un paysan qui ne sait pas lire ne menaçait personne. Il oubliait une chose : Bertrand transcrit tout.

Bertrand a tout intégré dans ses comptes. La quittance que Girard garde n'est pas la seule trace du paiement : Bertrand, qui transcrit tout, en a porté la copie dans ses registres cachés, avec les vingt-cinq livres enregistrés à la Saint-Jean 1218. Cette copie dort aujourd'hui sous la pierre du saint, dans le rouleau de toile cirée, à côté des chartes originales des morts-gages (voyez la Recherche, la preuve de Bertrand).

.

Comment il se trouve. Girard ne parle pas de sa quittance à des étrangers, les fermiers apprennent à taire ce qui les regarde. C'est sa femme qui la mentionnera, si les joueurs gagnent sa confiance ou celle du fermier : « il a un papier du vieux cellérier, il ne le montre pas, mais il l'a ». Le sachet de toile sent la sueur et la laine. Girard le sort comme on sort une relique.

L'acte de donation de la ferme de Benjamin

Au nom du Seigneur, amen. À tous ceux qui liront ces lettres, Benjamin, laïc de la paroisse de Saint-Aymeric, salut dans le Seigneur.

Sachez que moi, sain de corps et d'esprit, non contraint mais de ma propre et pieuse volonté, pour l'amour de Dieu et du bienheureux Aymeric et pour le remède de mon âme et de celles de mes parents, j'ai donné et concédé, en pure et perpétuelle aumône, à Dieu et à saint Aymeric et aux moines qui y servent Dieu, toute ma terre et ma ferme, avec les maisons, bâtiments, prés, bois, eaux et toutes leurs appartenances, sans nul prix, ainsi que ma pieuse volonté l'a voulu et la veut.

Et afin que ce don ne puisse être changé ni révoqué en aucun temps, j'ai fait munir ces présentes lettres du sceau de la maison.

Fait au chapitre de Saint-Aymeric, le jour de saint André apôtre, en l'an de grâce mil deux cent dix-sept.

Moi, Benjamin, ne sachant pas les lettres, j'ai fait le signe de la sainte croix, de ma propre main.

Moi, Vincent, cellérier de la maison, j'y étais, j'ai reçu le don et l'ai loué.

Moi, Hervé, moine, appelé, j'ai écrit.

Moi, Jacques, paysan, comme témoin appelé, j'ai fait le signe de la sainte croix.

Pour le meneur

La vérité de l'acte. Ce document est un faux total, antidaté de deux ans. Rien de ce qu'il raconte n'a eu lieu : ni le don, ni la pieuse volonté, ni la date. La ferme n'a pas été donnée en 1217 : elle a été engagée en octobre 1217 par un mort-gage, et la cession réelle date de 1219, quand la fenêtre de rachat de Benjamin a expiré. L'acte a été fabriqué après coup par Hervé, sur l'ordre de Vincent : Hervé recopie sans réfléchir, c'est sa paresse d'obéissant ; la conscience du faux est celle de Vincent, la main est celle d'Hervé.

1. La souscription. En bas de l'acte : Vincent n'est cellérier que depuis début 1218. Un acte de 1217 ne peut pas porter la signature un cellérier qui ne l'était pas. Vincent a dicté son propre titre par habitude. C'est l'erreur signature de la maison : la paresse et l'arrogance, marque de fabrique.

2. L'écriture. L'acte est de la main d'Hervé, appliquée, élégante : la main de la ligne « don pieux » du grand livre, une prose de notaire, pas de paysan. Un test d'Intelligence + Latin 6+ le dénote .

3. La contradiction des fermages. L'abbaye encaisse la « Ferme de Benjamin », cent livres, dans ses comptes de 1217 et 1218. Si Benjamin avait donné sa ferme « en pure aumône » à la saint André 1217, il serait devenu fermier de sa propre terre, et l'acte, rédigé pour justifier les comptes, oublie de le dire. Rien dans la charte ne mentionne le bail qui expliquerait les cent livres. Un comptable qui boucle les deux documents ensemble voit le vide : l'acte ne prévoit pas ce que le livre encaisse.

4. La contradiction de la charte de gage. Chez Benjamin, dans le coffre de la ferme, dort l'original de la charte de mort-gage d'octobre 1217, signée de Bertrand, cellérier en exercice à l'époque : le papier que la famille n'a jamais rendu, comme Girard n'a jamais rendu sa quittance. Ce document est présenté plus loin.

5. Bertrand, dans ses registres cachés, a consigné la cession réelle de 1219, la vraie date. Lui qui avait signé le gage de sa main, en 1217.

6. Le témoin, Jacques. Les moines ont eu de la chance : il y a bien un paysan de la paroisse qui porte ce prénom. Mais il n'en a aucun souvenir, et il aura trop peur de contredire un « papier de Dieu » : sa présence authentifie l'acte sans rien prouver, et son déni vaudra moins qu'une croix au bas d'un parchemin.

Comment il se trouve. Deux chemins, tous deux sans effort. Vincent montre l'acte lui-même, volontiers, presque avec fierté, à quiconque s'enquiert de la ferme ; les mages peuvent aussi accéder directement aux archives s'ils le souhaitent.

La charte de gage du Bourg de Raphaël

Au nom du Seigneur, amen. Que sachent tous ceux qui liront ces lettres : Raphaël, damoiseau, seigneur du Bourg, et frère Vincent, cellérier de la maison de Saint-Aymeric, sont convenus de ceci :

Raphaël reconnaît avoir reçu de la main du cellérier, en prêt bien compté, la somme de trois cents livres de deniers de Dijon.

En retour et en gage de cette somme, Raphaël engage à l'abbaye sa seigneurie du Bourg, avec ses terres, ses cens et ses droits, les maisons, les moulins et tout ce qui en dépend. Tant que la somme ne sera pas rendue, l'abbaye tiendra la seigneurie et prendra les fruits, chaque année, à la Saint-Michel, au montant de cent soixante-quinze livres, en lieu et place de tout autre fermage, sans que nul ne puisse dire usure.

Si Raphaël rend les trois cents livres avant la Saint-Jean-Baptiste de l'an mil deux cent vingt et un, la seigneurie lui reviendra entière, et les fruits ne lui seront pas rendus.

Si la somme n'est pas rendue à ce jour, la seigneurie demeurera à l'abbaye en propriété pleine et paisible, sans autre paiement ni appel, et Raphaël n'aura plus rien à demander, ni lui, ni les siens, ni personne pour lui.

Le premier arrérage est dû à la Saint-Michel de l'an mil deux cent dix-neuf.

Fait en la maison de Saint-Aymeric, aux Rogations de mai, l'an de grâce mil deux cent dix-huit.

Moi, Raphaël, damoiseau, ai signé de ma propre main, et scellé, car j'ai mon sceau.

Moi, frère Vincent, cellérier, j'ai reçu l'engagement et scellé ces lettres du sceau de la maison.

Moi, Hervé, moine, j'ai écrit ces lettres.

Moi, messire Thibaut de Lusigny, chevalier, appelé comme témoin, ai signé.

Moi, frère Bertrand, jadis cellérier de cette maison, j'y étais, appelé.

En marge, d'une main plus serrée, plus sèche, l'encre brune : Arrérages du Bourg perçus, de la Saint-Michel MCCXIX à la Saint-Michel MCCXX : trois cens cinquante livres. Porter au livre, en garde.Aussi sai-je que deux gages furent faiz en l'automne de mil deux cens dix-sept, la terre de Girard et la ferme de Benjamin ; et le tiers au printemps qui suivit, le Bourg du damoiseau. Fort aisément prête-t-on, quant le bien d'autrui en paie le loyer.Restitué : néant. Ces chartes demouront icy ensevelies, tant que la maison ne voudra paer que de paroles.

Pour le meneur

Une pièce en règle, et c'est tout le piège. Rien n'est faux ici, rien à dénoncer : le prêt a eu lieu, la date est exacte, la clause est écrite. Vincent montre cette charte volontiers, presque avec fierté : elle est sa meilleure défense, « voyez, rien qu'un arrangement honnête, avec un damoiseau qui signe et dépose son sceau, un chevalier pour témoin ». Les joueurs qui viennent chercher un faux repartent avec du papier en règle. Mais cette pièce-ci accuse par ce qu'elle permet : elle fixe la dette, elle fixe l'échéance, et elle ne prévoit aucune pénalité.

La machine, mot à mot. La clause des fruits est celle des gages de Girard et de Benjamin, mot pour mot : « en lieu et place de tout autre fermage, sans que nul ne puisse dire usure ». Un test d'Intelligence + Connaissance de l'Église (ou droit) 6+ fait voir le mécanisme dans son principe : le prêt est réputé gratuit, l'abbaye encaisse cent soixante-quinze livres par an, c'est-à-dire la valeur entière de la seigneurie, et si le rachat échoue, elle garde le bien : au bout de deux ans, les arrérages ont déjà dépassé le capital. Une usure parfaite, en règle de chancellerie.

L'articulation avec les comptes. La charte dit « arrérage » ; le grand livre dit « Fermage de Saint Raphaël, 175 livres », en 1219 et en 1220. C'est le maquillage comptable en personne : un gage enregistré comme un fermage ordinaire, exactement comme le grain de Girard et la ferme de Benjamin. Le joueur qui pose la charte à côté du livre tient la double langue de la maison. Quant à la date : l'engagement est du printemps 1218, mais le premier arrérage n'est dû qu'à la Saint-Michel 1219 : c'est pourquoi la ligne n'apparaît dans les comptes qu'en 1219, et le meneur tient là la réponse à la question qui ne manquera pas de tomber.

Le piège vivant : la scène qui n'a pas encore eu lieu. C'est la grande différence avec les deux autres prises : chez Girard et chez Benjamin, le vol est consommé ; ici, il va se produire. Raphaël a réuni les trois cents livres, il viendra les porter avant la Saint-Jean 1221, très probablement pendant que les personnages sont sur place. Ce jour-là, Vincent prendra l'argent et n'écrira pas le remboursement, ou pire : il recalculera la dette devant lui, pénalités et retards inventés. Or la charte ne prévoit aucune pénalité : un joueur qui l'a lue entend le mensonge de Vincent en direct, « *l'unique dette est de trois cents livres, messire, et la charte ne dit pas un mot de ce que vous dites* ». Et n'oublie pas le contre-point : si un joueur qui connaît l'affaire de Girard souffle à Raphaël d'exiger une quittance écrite, devant témoins, avant de lâcher la bourse, la combine s'effondre : la leçon de Saint-Julien, apprise à temps, sauve le Bourg. C'est l'articulation la plus belle des trois fermes : le premier crime enseigne à prévenir le troisième.

La gradation des signatures. Girard signe d'une croix, Benjamin d'une croix guidée, Raphaël signe et met son sceau, un chevalier pour témoin : trois niveaux de la société, trois manières de tenir une plume. Et un détail à savourer : Bertrand, « jadis cellérier », témoin du gage que signe son successeur : déposé depuis quelques mois, il assiste, en habit de témoin, à ce que sa charge avait empêché. La marge de l'original est de sa main : lui seul aura compté.

L'original dort sous la pierre. Le parchemin que Vincent montre est une copie mise au net au scriptorium, établie quand l'original fut « déclaré perdu », en 1219, après le départ de Bertrand pour Autun : usages de chancellerie, rien de louche en apparence. L'original, repris par Bertrand, est dans le rouleau de toile cirée sous la pierre du saint, avec les chartes originales des morts-gages que l'abbaye croit perdues (voyez la Recherche, la preuve de Bertrand). La copie était honnête, et c'est en soi une information.

Tests de lecture : Latin ou langue vulgaire 6+ pour le texte ; rien à détecter comme faux ; Intelligence + Connaissance de l'Église 6+ contre la clause des fruits et le rapport trois cents contre cent soixante-quinze par an. Et le seul test qui ne coûte rien : poser les trois chartes côte à côte, celle de Girard, celle de Benjamin, celle de Raphaël : la même formule des fruits, la même main d'Hervé, la même signature de la maison, trois hommes et trois niveaux de la société pris dans la même phrase.